Comment Lemay cambriolait

A ROUBAIX

Dans la nuit du 11 au 12 mars, il s'introduit chez M. Talron, rue de Mouveaux, à Roubaix. Il y enlève deux montres en or, cent dix francs en argent, vingt-quatre couverts en ruolz, au service à dessert, des couteaux, ruolz, au service à découper, des couteaux, du linge et un imperméable. Quelques heures plus tard, usant toujours du même procédé, il visite le cabaret de Mme Vve Lecoeur, il vient le cambriolage, fracture le tiroir du comptoir où se trouvait une somme de 7 fr. Il l'enlève naturellement, et s'en va après avoir bu quelques chopes de bière.

Au cours de la nuit du 12 au 13, il cambriole la demeure de M. Margat, instituteur, rue Chaussée, 25. Il s'y trouve qu'une dossalne de sous. Il y enlève cependant trois montres en paréssus ; celui d'ailleurs qu'il portait lors de son arrestation. Avant de quitter le place, Lemay mange deux oeufs et absorbe quelques verres de vin.

Le butin ne lui ayant point semblé enfiant, il se dirige vers une charcuterie de la rue de Mouveaux, au Blanc-Seau. Ses investigations n'ont point de meilleurs résultats. Le tiroir du comptoir ne contient rien et Lemay se voit forcé de s'en aller avec deux saucissons et un jambon. Mais ces divers cambriolages ne lui ont point fourni l'argent nécessaire à quelques petites fêtes et notamment à un petit voyage qu'il se propose d'accomplir. Il lente donc un superbe cambriolage et dans la nuit du 14 au 15, il pénètre dans l'habitation de M. Eugène Plouvy, négociant en cotons et vice-consul de Hollande, rue de Lorraine, 43, dans l'intention d'y trouver du « pèse ». Hélas ! ses espérances sont déçues. Il y a bien de l'argentaire, mais le transport en sera difficile. Il négligé les couverts et le service en argent, et se décide à s'en aller quand son estomac crie famine. Tout est tranquille et les locataires semblent dormir profondément. Lemay allume le poêle, fait chauffer d'excellent café et mange un pot de confitures. Il prend la boîte de cigares de M. Plouvy, chausse les bottines de ce dernier et s'en va après avoir fumé quelques cigarettes. Le hardi cambrioleur ne désire cependant pas rentrer bredouille au logis. Il brise donc quelques instants plus tard un carreau de l'estaminet Reiser, rue du Fresnoy, 38 et pénètre dans l'établissement. Le tiroir du comptoir est heureusement complètement vide. Lemay ne poussé pas plus ses recherches, il tire quelques chopes de bière, les absorbe et regagne son logis.

L'meulpé s'en est tenu là pour les vols perpétrés à Roubaix. 4 centimes sans aucun doute à pourvoir ces aveux dans les interrogatoires qui vont suivre.

A DUNKERQUE

Le malfaiteur a cependant raconté avant de quitter le cabinet de M. Delalé, comment il avait accompli l'acte de banditisme qu'il commit chez Mme Vve Vancoster, 32, rue Emmery.

Lemay passait dans cette rue, ignorant d'ailleurs où il se trouvait, quand il aperçut une persienne mal fermée. C'était là une excellente occasion et le Roubaisien ne la manqua pas. Il escalada donc le volet, brisa un carreau et arriva bientôt dans l'appartement. Fouiller les meubles fut l'affaire d'un instant. Ceux-ci ne contenaient qu'une montre en or. Ce n'était guère suffisant pour un malfaiteur éloigné des siens et dénué de ressources.

Lemay allumé donc une bougie et monta à l'étage. Il venait de pénétrer dans la première chambre qu'il avait rencontrée quand il aperçut une vieille dame se dresser sur son séant.

— N'ayez point peur, lui dit Lemay, je ne vous ferai rien ! — Que désirez-vous, réplique la malheureuse locataire, complètement éperdue ?

— Donnez-moi de l'argent et je vous laisserai tranquille.

La visite femme se leva, n'en fit à ce gardé-robe et lui remit une somme de 200 francs. Déjà les locataires de l'immeuble réveillés par le bruit, criaient au voleur et appelaient la police. « Ne g... pas tant, s'écria Lemay, je ne vous ferai rien, et le crainte de voir bientôt tous les locataires à ses trousses, le bandit se hâte de couper les fils électriques.

Mme Vancoster ayant de son côté affirmé à son voisine que le « blonsieur » ne leur voulait aucun mal, mais désirait simplement de l'argent, tout le monde rentra chez soi; et Lemay disparut.

Des agents le retrouvèrent dans une maison de tolérance de la rue des Casernes-de-la-Marine, où il leur exhiba une carte d'électeur au nom de D'Hooghe. Comme Mme Vancoster n'avait pu donner du malfaiteur qu'un signalement très vague, les agents le laissèrent en liberté.

La bande de voleurs de Brebières

D'après les déclarations des frères Ringeval, arrêtés dimanche, la nommé Lebry serait l'auteur du vol de coffre-fort enlevé il y a quatre ans à la fabrique Bouillot. Il aurait également volé l'an dernier chez M. Alcide Rondeau et les délits qu'il a commis seraient très nombreux. Pendant qu'il travaillait à la distillerie Guignard, Lobry aurait passé le nuit, à l'aide d'un tire-sacs, des sacs de sucre cristallisé à Thérel qui se trouvait de côté de canal. Des tentatives de vol feraient également commises à Corbehem chez Mme veuve Milluy et chez M. Caprem. Le nommé Brécourt aurait, d'après ce que déclare J.-B. Ringeval, forcé la tiroir-caisse du comptable de la maison Fourcy, où il travaillait, et se serait emparé d'une centaine de francs. Le vol du presbytère de Brebières aurait été commis par Lobry accompagné de Thérel et Corne. Les mêmes individus auraient aussi dévalisé un garde-manger chez M. Pilat, père et maire de Brebières. Lobry, Thérel et Corne auraient cambriolé chez M. Cambray, cultivateur, et des sacs de blé auraient été enlevés par eux chez M. Pecqueur, cultivateur à Brebières. Depuis cinq ans, il ne se passait pas de mois sans que des vols fussent commis dans la région. Une nouvelle arrestation vient d'être opérée à Douai (Nord). C'est celle de Sanferne, dit « Ch' Fic », de Plouvein. Il a été écroué à la prison de Douai

CHUTE MORTELLE A VALENCIENNES

A la fosse Dutempie, sise sur le territoire de Valenciennes, Alexandre Hoordequin, 16 ans, est tombé d'un montage d'une hauteur de 60 mètres. Dans sa chute, le malheureux a eu la colonne vertébrale brisée. La mort a été instantanée. Le corps a été reconduit à la Sentinelle, où habitait le défunt.

Un étudiant de Crèvecœur se suicide

A NANCY

Dimanche soir, entre Nancy et Champigneulles, un train se dirigeant sur Paris a tamponné un jeune homme. La pauvre victime, dangereusement blessé, fut placé sur une civière et transporté à l'hôpital civil de Nancy, où il fut admis d'urgence. L'enquête révéla que le jeune homme tamponné se nommait Lucien Vlase, 17 ans, et suivait les cours de l'Institut chimique de Nancy. Ses parents sont cultivateurs à Crèvecœur-sur-l'Escaut (Nord).

Il avait une plaie contuse à la cuisse gauche et six côtes fracturées. Ces fractures ont entraîné la mort. Les gendarmes ont procédé à l'enquête d'usage. Le blessé leur a déclaré qu'il y avait eu accident. Il avait voulu traverser la voie et le train l'avait atteint. Cette version n'a pas semblé vraisemblable, car, à l'endroit où a eu lieu le tamponnement, près du pont du canal, le remblai a près de trois mètres de hauteur. On ne voit donc pas très bien comment le jeune Vlase aurait eu l'idée de traverser la voie de ce côté. On croit plutôt à des chagrins intimes.

Le jeune étudiant était à Nancy depuis quelques mois seulement. Ses parents ont été immédiatement avertis par dépêche du malheur qui les frappe.

Nény en Correctionnelle

Nous avons dit qu'il y a quelques jours, M. Raoul Hahn, 46 ans, propriétaire à Levroux, étant entré dans le bureau de tabac tenu par M. Henri Nény, le rescapé de Courrières, devenu receveur-buraliste, Nény lui cria à brûle-pourpoint : « Vous avez dit quelque chose contre moi, vous êtes un malhonnête homme ! » Et il le gifla sur la joue droite, puis lui porta un coup de poing dans la figure. Puis il se mit à la porte, en criant : « Vous avez commentiqué à plusieurs personnes de la ville un livre contenant des propos diffamatoires à mon égard. » Ce livre est un petit libelle intitulé « Nény la Bluffeur » et qui a paru à Héoin-Liétard. Nény a été condamné, pour violences, à 25 francs d'amende par le tribunal de Châteauroux.

La Catastrophe de Courrières

Un monument commémoratif

La municipalité de Billy-Montigny, qui a décidé d'ériger un monument à la mémoire des victimes de la catastrophe du 10 mars 1906, a pris l'initiative d'ouvrir une souscription à cet effet. Le trésorier du comité de souscription est M. Havet, rue de la Gare, à Billy-Montigny.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

A Saint-Amand

Une nouvelle après-midi récréative et scientifique a réuni, dimanche dernier, sous la Tour, un nombreux public : c'était la 1re conférence-concert de la section amandinoise. Plusieurs artistes dévoués avaient bien voulu prêter leur concours gracieux et désintéressé : MM. Lassalle, pianiste; Raoul Crétin, violoniste, et Léon Hérin, comique. M. Constant Beaurepaire, un des membres de la section d'Douai, présidait. La section s'était assuré le concours de M. Vaillant, docteur-ès-sciences, professeur à l'Institut industriel de Lille.

M. Vaillant fait d'abord l'historique de l'extraction de la houille et montre la chaîne de terre dévoilée au début de la découverte, frappé d'interdit par les arrêts de divers Parlements, puis, vu sa son importance dès l'invention de la machine à vapeur, importance qui est devenue aujourd'hui colossale. En passant, il rappelle les transformations économiques et sociales qui ont été la conséquence de ce développement prodigieux de l'industrie. Après avoir sommairement indiqué l'origine de la houille, il fait connaître qu'une bonne partie de ce combustible est aujourd'hui distillée pour fournir le gaz et l'éclairage ou la coke métallurgique en donnant des goudrons, devenus la source de produits nombreux et variés. Par des transformations chimiques simples, on en retire une série de magnifiques matières colorantes dont on connaît plusieurs milliers et qui représentent une valeur de plus de cent millions annuellement. Les plus belles de ces matières colorantes sont présentées au public qui s'y intéresse vivement : la garance artificielle, l'indigo, sont produits tour à tour. Les explosifs à grande puissance, la mélinite, le tyddite sont révélés comme dérivés de la houille. La saccharine, matière sucrant 320 fois plus que le sucre ordinaire, est passée de main en main à l'audition, qui la goûte ; cette matière qui provient encore des transformations du charbon, n'est délivrée que par la pharmacien, sur ordonnance du docteur. Une seule fabrique existe en France. Ce produit donne bien le goût du sucre, mais il n'en a pas les avantages. Il les prévient encore des transformations du charbon, qui viennent